Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250219-B13_02_2025_02-DE

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 079-217900570-20250210-DEL2025_008-DE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
COMMUNE DE BRIOUX SUR BOUTONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, 10 février, à 20 heures 30, le conseil municipal de BRIOUX SUR BOUTONNE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HAYE, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 3 février 2025

Membres présents : Jean-Marie HAYE, Liliane PAGENEAU, Pascal FERRE, Nathalie SARRAZIN, Daniel ROYER, Alain LEVEQUE, Maryline GEOFFROY, Christine BERNIER, Françoise MINOT, Nadège PICORON, Jean-François BOUTEILLER.
Membre(s) excusé(e)(s) : Annie GUION (pouvoir à Jean-Marie), Richard AUTAIN (pouvoir à Liliane), Patricia MENARD, Gérard ALLAIN
Absent(e)(s) non excusé(e)(s) :

Nombre de conseillers votants : 11 + 2 pouvoirs

Mme Nadège PICORON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2122-8 du CGCT).

Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un espace vie de club dans le cadre du projet de construction du gymnase de Brioux (DEL2025_008)

Monsieur le maire rappelle que la commune de Brioux a signé une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes Mellois en Poitou le 19 octobre 2021 qui indiquait la participation de la commune au financement du projet ainsi que les modalités de paiement.

La communauté de communes propose un avenant afin de modifier l'article 3 par un échéancier de paiement en plusieurs fois :
-versement de 25% de la participation à 25% de réalisation des travaux
-versement de 50% de la participation à 50% de réalisation des travaux
-versement de 75% de la participation à 75% de réalisation des travaux
-le solde à la validation du DGD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
-accepte l'échéancier de paiement.
-autorise le maire à signer l'avenant à cette convention.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250219-B13_02_2025_02-DE

Publié le
ID : 079-217900570-20250210-DEL2025_008-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire
Nadège PICORON

Le Maire,
Jean-Marie HAYE

MAIRIE DE BRIOUX SUR BOUTONNE
79170